

Volume 10, numéro 3, le 23 mai 2019

L'Infolettre rend compte de la rencontre du comité de retraite des 14 et 15 mai 2019 et présente quelques autres nouvelles. Vous pouvez adresser vos questions, commentaires ou critiques au secrétariat du Régime.

Une évaluation actuarielle et indexation des rentes

L'année 2018 a été difficile sur le plan financier. Malgré tout, nous avons obtenu un rendement de ½ de 1 % alors que la grande majorité des caisses de retraite et des détenteurs de REER investis sur les marchés boursiers ont eu un rendement négatif. Dans le contexte des marchés boursiers et à lumière de la situation financière du Régime au 31 décembre 2018, le comité de retraite, après examen des options, a choisi de faire une évaluation actuarielle. Ce faisant, on vient de fixer jusqu'au 31 décembre 2021 la formule « 100 \$ de cotisation achète une rente annuelle de 10 \$ à 65 ans plus le coût de l'indexation de cette rente au coût de la vie avant comme après 65 ans ». Ceci nous permettra alors d'indexer à 100 % de la hausse du coût de la vie en 2017 et 2018 des rentes versées aux personnes retraitées et des rentes créditées aux personnes actives. Pour les personnes retraitées, plus nous indexons régulièrement, moins grande est l'érosion de leur pouvoir d'achat entre deux indexations. Cette indexation, accordée en octobre 2019, augmentera les rentes, en fonction de l'année où cette rente (ou ce rachat) a été acquise :

| Rente (ou rachat) acquise en | % indexation |
|------------------------------|--------------|
| Avant le 31 décembre 2017 | 3,83 % |
| En 2018 | 2,30 % |

Dans une année où les détenteurs de REER et de RVER investis en actions ou pour nos membres possédant des cotisations volontaires dans notre régime ont vu des rendements négatifs, le Régime est capable, en toute sécurité, d'indexer les rentes. Notre régime, demeurant capitalisé à 176 % (estimé au 31 mars 2019), dispose de tous les actifs requis pour être en mesure de verser toutes les rentes garanties aux personnes actives et retraitées. Cela démontre la supériorité d'un régime à prestation déterminée (comme nous) sur un régime à cotisation déterminée (RVER, REER, cotisations volontaires). Les cotisants à un REER/RVER envient certainement la protection dont bénéficient nos membres, d'autant plus que notre rente est garantie à vie, tandis que leur protection cesse dès que leur compte REER/RVER est vide.

Avis aux employés et employeurs : Les calculs pour l'indexation des rentes retarderont légèrement la production des relevés annuels de participation. Ils devraient être disponibles, au plus tard, à la fin juillet.

1^{er} trimestre 2019 : nos pertes de 2018 ont été récupérées, et même plus !

Le rendement négatif de -3,71 % de notre caisse dans les 3 derniers mois de 2018 était tout de même 1,71 % de mieux que les marchés dans lesquels nous sommes investis (-5,42 %). Avec un rendement dans les 3 premiers mois de 2019 de 8,05 %, nous avons complètement récupéré nos pertes de la fin 2018. **Bonne nouvelle : nos membres ayant des cotisations volontaires dans le Régime ont donc déjà récupéré leurs pertes de 2018.**

Notre adhésion à la Fiducie globale, depuis 2 ans, a été payante. Au 31 mars 2019, nous avons obtenu un rendement annualisé de 7,03 % par année, soit $\frac{3}{4}$ de 1 % de plus par année que les marchés dans lesquels nous sommes investis (6,28 %). Sur un horizon de 4 ans, plus sensé pour évaluer la performance de la caisse, notre rendement annualisé est de 6,07 %, soit 0,61 % de mieux que les marchés dans lesquels nous sommes investis (5,46 %). Ce taux est légèrement inférieur au taux de rendement requis à long terme de 5,5 % net de frais de gestion, lequel correspond à un rendement brut requis de 6,11 %.

Élections au comité de retraite : un vote électronique !

Comme chaque année, il y aura un renouvellement des mandats pour certains postes au comité de retraite :

- 4 personnes représentant les personnes participantes actives dont 2 femmes et 1 sans droit de vote ;
- 2 personnes représentant les personnes participantes inactives et retraitées, dont 1 sans droit de vote ;
- 2 personnes représentant les employeurs, dont 1 femme.

Les élections n'ont jamais eu lieu puisque le nombre de personnes candidates correspondait au nombre de postes à pourvoir. Il faut pourtant prévoir une modalité de vote ; pour que les membres puissent voter où qu'ils se trouvent au Québec, le comité de retraite a amendé le Texte du régime pour permettre le vote électronique. Les personnes participantes ou retraitées recevront donc sur leur relevé de participation annuelle un **code unique** pour participer au vote, le cas échéant. Le secrétariat enverra aux personnes nouvellement participantes depuis janvier 2019 et aux employeurs leur code. À la fin de l'été, des informations pertinentes vous seront acheminées si les élections, dans un ou des collèges, sont nécessaires.

Options pour augmenter la rente de vos employéEs

Un nouveau document présente l'ensemble des outils mis à la disposition des employeurs pour augmenter la rente de leur personnel. Ce document sera utile aux conseils d'administration pour alimenter leur réflexion et pour qu'ils adoptent les résolutions requises conformes aux dispositions du Régime et aux normes fiscales. On y retrouve également de l'information pertinente sur les cotisations volontaires versées par l'employeur. Ce document vient d'être expédié par courriel à tous les employeurs et sera bientôt placé sur notre portail.

Une 5^e personne salariée au Régime : Bienvenue, Andrianina !

Le défi d'assurer un service de qualité aux employeurs et aux personnes participantes alors que le Régime poursuit son expansion commandait l'embauche d'une nouvelle personne. Nous sommes heureux d'annoncer que Madame Andrianina Ramaroson s'est jointe à l'équipe et occupe le poste d'agente à l'administration. Diplômée en études supérieures spécialisées en gestion de projets d'ingénierie et possédant une maîtrise en information de gestion, elle saura sans aucun doute relever les défis qui l'attendent. Bienvenue Andrianina !

De nouveaux groupes se joignent au Régime

Depuis la dernière Infolettre, voici les nouveaux groupes adhérents :

- 726 CALACS du Témiscamingue (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)**
- 727 Droits accès de l'Outaouais**
- 728 « L'Apogée » Association pour parents et amis de la personne ayant un problème de santé mentale**
- 729 Impact-Groupe d'aide en santé mentale**
- 730 Corporation de développement communautaire de Bellechasse**
- 731 J'apprends avec mon enfant (JAME)**
- 732 Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. (ARLPHCQ)**
- 733 Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S.) de Granby**
- 734 C.E.R.F. Volant de Portneuf**

Le Régime souhaite la bienvenue à ces groupes et au personnel salarié qui y œuvre !

Nos coordonnées

| | |
|---|----------|
| Marie Leahey, coordonnatrice générale | poste 24 |
| Sylvia Roy, coordonnatrice administrative | poste 23 |
| Maria Luisa Apaza, responsable de la comptabilité | poste 25 |
| Anne-Marie de la Sablonnière, responsable de la formation | poste 22 |
| Andrianina Ramaroson, agente d'administration | poste 21 |

Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes
2415, rue Montgomery, Montréal QC H2K 2S2
Tél. : 514-878-4473/1 (888) 978-4473
RRFS-GCF@regimeretraite.ca
www.regimeretraite.ca